

Dispositions du PGRI 2022-2027 concernant les porteurs de SAGE

Septembre 2022

Les objectifs du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 sont déclinés en quatre grands types de dispositions :

-  Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie
-  Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, communes entre le SDAGE et le PGRI
-  Des dispositions à décliner sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie mais prioritairement dans les TRI
-  Des dispositions à décliner uniquement dans les TRI ou dans le périmètre des SLGRI

Acteurs visés : ce terme désigne les acteurs (explicitement cités ou implicitement) qui mettent en œuvre chacune des dispositions ;

Acteurs associés : ce terme désigne les acteurs (explicitement cités ou implicitement) qui pourront être associés aux acteurs visés et contribuer à la mise en œuvre de chacune des dispositions.

Collectivités : ce terme désigne les Collectivités Territoriales (Commune, Département, Région) et leurs groupements : Établissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine, Métropole), et les autres établissements publics locaux (Syndicat, EPTB, EPAGE...).

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
I. Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité				
1.C – Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations				
	1.C.1 – Protéger les milieux humides et les espaces contribuant à limiter le risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou par submersion marine dans les documents d'urbanisme	SCOT, PLU - documents en tenant lieu, cartes communales	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI), CLE SAGE
	1.C.4 Développer une planification de la gestion intégrée du trait de côte prenant en compte les risques d'inondation et de submersion marine et les enjeux de biodiversité	Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte	Collectivités (GEMAPI (5° - 1 – L 211-7 du CE), aménagement du territoire, urbanisme), acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels, État	Acteurs du territoire, CLE SAGE
II. Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages				
2.A – Inscrire la réduction de l'aléa inondation dans une stratégie de long terme à l'échelle d'un bassin de risque cohérent				
	2.A.1 – Privilégier les techniques de ralentissement de la dynamique des écoulements	Stratégie de ralentissement dynamique des écoulements	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE , maîtres d'ouvrages)	

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
2.B – Agir sur les écoulements en respectant le fonctionnement naturel des cours d’eau				
	2.B.1 – Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de ralentir les écoulements	Restauration cours d’eau	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE , maîtres d’ouvrages)	
2.C – Agir sur l’aléa en préservant et restaurant les zones d’expansion des crues (ZEC) et les milieux humides contribuant au ralentissement des écoulements d’eau				
	2.C.2 – Gérer de manière durable les zones d’expansion des crues (ZEC) et les milieux humides concourant à la régulation des crues	ZEC, milieux humides/ gestion (MAEC, PSE, ORE...)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE , maîtres d’ouvrages)	Collectivités concernées, Propriétaires, exploitants
	2.C.3 – Restaurer les zones d’expansion des crues (ZEC) et les milieux humides concourant à la régulation des crues	ZEC, milieux humides/ restauration	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE , maîtres d’ouvrages)	Propriétaires, exploitants
2.D – Préserver et restaurer les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine				
	2.D.1 – Recenser et catégoriser les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/ recensement	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE , maîtres d’ouvrages)	Collectivités (aménagement territoire, urbanisme)
	2.D.2 – Gérer de manière durable les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/ gestion (MAEC, PSE, ORE...)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE , maîtres d’ouvrages)	Propriétaires, exploitants
	2.D.3 Restaurer les milieux naturels et les espaces côtiers contribuant à limiter le risque de submersion marine	Milieux naturels et les espaces côtiers/ restauration	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE , maîtres d’ouvrages)	Propriétaires, exploitants
2.E – Prévenir et lutter contre le ruissellement à l’échelle du bassin versant				
	2.E.1 – Réaliser un diagnostic de l’aléa ruissellement à l’échelle du bassin versant	Diagnostic ruissellement	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE , maîtres d’ouvrages), État	Collectivités, Professionnels agricoles...
	2.E.2 – Élaborer une stratégie et un programme d’actions de prévention et de lutte contre les ruissellements à l’échelle du bassin versant	Stratégie de prévention et de lutte - Programme d’actions - Zonage pluvial - Documents d’urbanisme	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE , maîtres d’ouvrages, aménagement territoire, urbanisme, eaux pluviales)	Collectivités, Professionnels agricoles, Citoyens...
IV. Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque				
4.A – Renforcer la connaissance sur les aléas d’inondation				
	4.A.3 – Approfondir la connaissance de l’aléa	Guide méthodologique	État (Bassin)	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE ,

Repère	Numéro et titre de la disposition – PGRI 2022-2027	Outils / Procédures visés	Acteurs visés	Acteurs associés
	ruissellement			maîtres d'ouvrages)
4.D – Améliorer le partage de la connaissance sur les risques d'inondation				
	4.D.1 – Partager les informations sur les risques d'inondation	Partage informations	État (Dpt, Bassin), collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages), porteurs SLGRI	
4.F – Sensibiliser et mobiliser les citoyens autour des risques d'inondation				
	4.F.3 – Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public	Plan de communication / PAPI – SLGRI - SAGE	Collectivités (porteurs PAPI, porteurs SAGE), porteurs SLGRI	Collectivités (GEMAPI)
4.H – Améliorer la maîtrise d'ouvrage pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et la coopération entre acteurs				
	4.H.4 – Informer et associer les EPTB en cas de projets de restauration ou d'optimisation de zones d'expansion des crues (ZEC)	ZEC (restauration) – R. 213-49 III du CE	Collectivités (GEMAPI, porteurs PAPI, porteurs SAGE, maîtres d'ouvrages)	EPTB
4.I – Articuler la gestion des risques d'inondation avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)				
	4.I.1 – Associer les CLE en matière de prévention des inondations	R.181-22 du CE	État	CLE SAGE
	4.I.2 – Favoriser la cohérence et la complémentarité des différents outils locaux	SAGE, PAPI, SLGRI	CLE SAGE, collectivités (porteurs PAPI), porteurs SLGRI	